



Commission Nationale Paritaire (CNP) 29 juin 2021

LAMENTABLE

FGA

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**Chambres
d'Agriculture
2021**

- La CNP a commencé comme un **SKETCH** (un mauvais !), avec
- deux présidents et les représentants du Ministère de l'Agriculture en **présentiel** dans les locaux de l'APCA alors que le Ministère pour des raisons sanitaires n'avait pas voulu organiser la réunion en présentiel.
 - Les représentants des salariés en **visioconférence**.
 - Sans compter les 4 **présidents absents à l'heure du début de la réunion**. Et à qui il a fallu renvoyer les liens d'accès.

20 minutes d'attente !

Ce n'est pas la première fois que les membres employeurs de la CNP sont en retard ou absents, preuve de l'importance qu'ils accordent aux réunions avec les représentants des salariés.

Après ce flottement au démarrage, la réunion a pu se tenir, avec le **morceau de résistance** : la discussion sur la **VALEUR DU POINT**.

La CFDT revendiquait :

- 2,6 % d'augmentation de la valeur du point.
- 15 points en plus sur tous les indices de base avec répercussion sur les indices totaux.
- Une révision des grilles de classification.

Les employeurs ont ressorti – **A NOUVEAU** - les arguments servis ces dernières années, qui aboutissent toujours à la nécessité de **revoir le pourcentage de 1,7% pour la masse de points de choix à répartir contre une EVENTUELLE, HYPOTHETIQUE augmentation de la valeur du point**.

Au bout d'1 h 10 de discussions sur la valeur du point,
ZERO AUGMENTATION ! Encore !!

Les employeurs sont **sourds et aveugles**. Dans leur monde !
Déconnectés des réalités de leurs salariés !

La situation est tellement grave que nous sommes au-delà de la colère.
Et qu'en clin d'œil à l'Euro de football, nous aurions envie de chanter « Mais ils sont où ? Mais ils sont où, les employeurs ? »

Plus positif, la CNP a permis de **valider deux accords** :

- Un qui toilette le Statut sur le sujet de la formation professionnelle.
 - L'autre permettant **d'allonger le congé de paternité et d'accueil du jeune enfant**, comme ce sera le cas à partir du 1^{er} juillet, pour les autres salariés.
- Le Ministère a accepté d'agir pour une **parution rapide** au Journal Officiel, qui permettra la **mise en œuvre** du dispositif pour les salariés des Chambres.

**Vous voulez agir pour améliorer vos conditions de travail.
Rejoignez-nous ! Adhérez à la CFDT.**